

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	21	21

Date de la convocation : le 21 janvier 2022
Date d'affichage : Le 22 février 2022

Séance du 27 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Khristine FOYART, Sophie MERCIER, Nadine SANTUNE, Corinne TROUVAIN, Messieurs Philippe BARBILLON, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Alain DENNEL, Jean-Pierre DESMOULINS, Olivier FERREIRA, Éric FOURDRINIER, Daniel GAGE, Claude GROS, Christian HEDUY, Daniel LARONZE, Jean-Pierre LEOEUF, Claude LEBON, Laurent MAROT, Florent MAZIÈRES, Patrick PEYR, Didier RUMEAU.

Absents représentés : Monsieur Denis MESSIO représenté par Monsieur Éric FOURDRINIER, Monsieur Éric ROUGEAUX représenté par Monsieur Laurent MAROT.

Absents non représentés : Messieurs Didier BÉRANGER, Patrice CARVALHO, Alain FOURNIER, Jean-Pierre HAUDRECHY, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Hervé LE DROUMAGUET, Jackie TASSIN.

Suppléants présents sans voix délibérative : Monsieur Arnaud LUISIN.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36,

Monsieur le Président présente aux membres du Comité Syndical le rapport sur les orientations budgétaires du SEZEO pour l'année 2022 annexé à la présente délibération,

Il rappelle que le DOB a pour principal objectif d'instaurer une discussion sur les priorités et les évolutions de la situation financières du SEZEO et que chaque Conseiller peut intervenir mais qu'il n'a aucun caractère décisionnel.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2022 et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA

